

26 juin 2014

## **Le Centre National de la Cinématographie souhaite t-il condamner à mort la moitié des distributeurs indépendants de films ?**

Nous sommes nombreux dans cette salle à être distributeurs de films, distributeurs indépendants. C'est l'alliance de nos forces, de nos talents et de nos singularités (Pascale Ferran retrouvera dans cette introduction les mots utilisés en d'autres lieux en 2007) qui aux services des auteurs, des réalisateurs que nous aimons et défendons, font connaître chaque année au public des centaines de films, en partenariat avec les salles de cinéma.

Nous nous félicitons de ces « Assises », nées à la suite du rapport Bonnell. Un lieu pour échanger entre professionnels, pour mieux appréhender et comprendre les enjeux des uns et des autres. Un lieu où est rappelé également depuis plusieurs mois l'importance de la **diversité (ce sont d'ailleurs les Assises de la diversité)**, et la fragilité de certains d'entre nous, auteurs, producteurs, distributeurs et exploitants.

Nous nous réjouissons, à l'heure du premier volet de « propositions de mesures » présenté par le CNC, que certains aient été écoutés. Et nous nous en réjouissons sincèrement : les « films du milieu » ont besoin d'exister, d'être mieux financés et de pouvoir sortir en salles, vivre leur vie, dans les conditions qu'ils méritent.

Mais quid des « films du bout du couloir à gauche » ? Ces films pour lesquels, nous, distributeurs indépendants du SDI (et nous pouvons sans doute, sans les trahir, associer quelques uns des distributeurs de DIRE ou de la Fédération Nationale des Distributeurs de Films) nous battons au quotidien, avec énergie, passion et conviction chaque année. Ces premiers ou second films qui, à défaut parfois de trouver leur public, permettent de faire émerger nombres de talents.

Que pouvons-nous penser, dans un contexte de marché de plus en plus agressif, de propositions qui nous apparaissent comme autant de mesures punitives, quand les mesures du CNC sont en général et depuis toujours incitatives ?

Figurent parmi les mesures annoncées, lors de la présentation du 19 juin à laquelle le SDI, qui organisait ce jour là les Rencontres du Cinéma Indépendant à Saint Etienne, n'était pas représenté :

- L'obligation pour un distributeur de constituer un capital de 50.000 euros, alors que l'obligation était jusqu'en 2009 de 7.500 euros (et non de 75.000 euros comme le laisse entendre le document du CNC).
- L'obligation d'embaucher un programmateur interne à chaque société, alors qu'il existait jusque là une totale liberté pour adapter ses frais fixes au volume de ses activités
- Enfin, à l'heure où l'on imposerait justement d'augmenter les frais fixes des entreprises, la suppression de l'aide aux structures de distribution les plus fragiles.

Alors les questions sont posées :

La politique mise en œuvre par le CNC aujourd'hui cherche t'elle à réduire la distribution à celle des films à fort potentiel commercial, en oubliant notamment que la place de la France sur l'échiquier de

la création comme de la cinéphilie mondiale s'appuie sur la diversité de son offre de films, de tous les horizons.

On cherche à nous faire souscrire au principe qu'après 2 ou 3 années d'exercice, nos sociétés devraient atteindre un nombre minimum d'entrées par film, preuve de leur « professionnalisme ». On fait semblant d'ignorer que lorsqu'une de nos sociétés distribue un premier ou second film d'un auteur qui recueille un bon accueil public ou critique, les films futurs de cet auteur lui échappent le plus souvent, au profit de distributeurs à plus forte surface financière, indépendants ou « intégrés » (citons pour les plus récents Valérie Donzelli, Guillaume Brac, Diana Gaye, Emmanuel Mouret, Joachim Trier, Christian Petzold, Felix Van Groeningen, ... ou par le passé Nanni Moretti ou Pedro Almodovar, ... ).

Le CNC ferait donc le choix de détruire ceux qui assurent une grosse part du travail de renouvellement de la création cinématographique, au bénéfice d'un fantasme « industriel » de renforcement de la concentration, dont on sait qu'elle n'est jamais génératrice d'innovation.

Les nouvelles mesures proposées par les Assises sont exclusivement orientées vers les films les mieux dotés, pendant que, parallèlement, on cherche à détruire le tissu composé par ceux qui participent activement au défrichage et à la découverte.

Demain, ne sortira-t-on en salles que des troisièmes longs métrages de cinéastes confirmés ?... Mais comment pourra-t-on confirmer ce qui ne sera plus ?

Ayant le sentiment, après plusieurs mois d'Assises que nos interventions n'ont jamais été entendues, et que les compte rendus que nous faisons aux membres de notre syndicat, qui nous semblaient refléter l'état des discussions, sont à l'opposé des propositions qui ont été faites, nous avons souhaité venir aujourd'hui, symboliquement, en nombre, afin de prouver, s'il en est besoin, par cette action collective et solidaire que nos sociétés ont plus que jamais besoin de soutien, et non de mesures discriminatoires.